



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/20169
2 septembre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 2 SEPTEMBRE 1988, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE CHARGE D'AFFAIRES DE LA MISSION PERMANENTE DE L'IRAQ AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Comme suite à notre message du 1er septembre 1988, on trouvera ci-après la liste des violations de l'accord de cessez-le-feu commises par l'Iraq jusqu'au 1er septembre 1988 à 6 heures.

1. Région du Ier corps d'armée

a) Le 31 août 1988 à 14 h 30, un Iranien a déployé un drapeau iranien devant le panneau de Birnek;

b) Le 31 août 1988 à 16 h 15, un groupe de 8 à 11 Iraniens a pris des photos dans la région;

c) Le 31 août 1988 à 16 h 25, cinq Iraniens se sont approchés à 150 mètres du drapeau iraquien dans l'un des secteurs de la région. Sommés de se retirer, ils sont revenus sur leurs pas;

d) Le 31 août 1988 à 18 h 30, trois Iraniens se sont approchés à 50 mètres du poste d'écoute de l'une de nos unités. Sommés de se retirer, ils ont obtempéré;

e) Le 31 août 1988 à 14 h 20, deux Land Cruisers pick-up, transportant environ 25 personnes, venant de l'arrière-pays iranien ont été repérés alors qu'ils se dirigeaient vers l'une de nos unités. Sommés de se retirer, alors qu'ils n'étaient qu'à 300 mètres de nos positions, leurs occupants ont obtempéré; dans le même temps, un grand véhicule de secours et un Land Cruiser aménagé en ambulance venant de l'intérieur de l'Iraq ont été vus alors qu'ils se rapprochaient de nos positions; leurs occupants ont déployé un drapeau iranien et un drapeau noir. Sommés de se retirer, ils ont rebroussé chemin.

2. Région du IIIe corps d'armée

a) Le 31 août 1988 à 16 h 15, 8 à 11 soldats ennemis se sont rapprochés de nos unités dans la région;

b) Le 31 août 1988 à 16 h 25, cinq éléments ennemis se sont approchés à 15 mètres du drapeau iraquien; après sommation, ils se sont retirés;

c) Le 31 août 1988 à 18 h 30, trois éléments ennemis se sont approchés à 50 mètres du poste d'écoute de l'une de nos unités dans la région; ils se sont ensuite retirés;

d) Le 31 août 1988 à 19 h 20, trois éléments se sont approchés du poste d'écoute de l'une de nos unités à proximité des barrières de barbelés de nos positions. Ils ont été sommés de ne pas s'approcher mais l'un d'eux a lancé en direction de nos forces un morceau de papier avec un message nous enjoignant de nous retirer de l'un de nos points avancés.

Il n'y a rien à signaler dans les régions des autres corps d'armée.

Le Groupe d'observateurs a été informé de toutes les violations susmentionnées.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires,

(Signé) Ali SUMAIDA
